



**COMPTE RENDU DE  
LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2017**

**Mairie de RIVOLET**

69640

**Présents:** Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Baptiste CHASSET, Laure d'HARCOURT, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET, Nadine BIARD  
Céline THOMAS

**Excusés:** Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)  
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)

**Secrétaire de séance:** Christian BENOIT

*Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.*

*Le compte rendu du Conseil municipal du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.*

**1. DÉLIBÉRATION – MISE EN PLACE DU R.I.S.E.E.P.**

*Monsieur le Maire explique que la procédure de mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RISEEP) indiquée par le Centre de Gestion était incomplète. En effet, le RISEEP comprend deux parts :*

*- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et que le Conseil a déjà délibéré pour être versé.*

*- le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent et que le Conseil ne tient pas à verser dans un premier temps.*

*Lors de la précédente séance du 16 mars 2017, le Conseil municipal avait délibéré pour la seule mise en place de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) puisque c'est la seule qui doit être attribuée.*

*Or, la Préfecture du Rhône a indiqué que dans la procédure de mise en place du RISEEP le Conseil aurait dû délibérer pour la mise en place des deux parts : l'IFSE et le CIA. Leur attribution faisant ensuite l'objet d'un arrêté du maire, la délibération du Conseil municipal lui en donnant la possibilité.*

*Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour la mise en place du RISEEP comprenant l'IFSE et le CIA. Le CIA, d'un montant annuel limité à 120 €, ne sera donc pas versé. Monsieur le Maire s'engage à ne prendre un arrêté d'attribution que pour l'IFSE comme cela avait été décidé en Conseil municipal du 16 mars dernier. Cette délibération abroge la délibération du 16 mars 2017.*

*Le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité cette instauration du RISEEP en deux parts.*

## **2. DÉLIBÉRATION – ATTRIBUTION DE COMPENSATION – INVESTISSEMENT VOIRIE**

*Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 28 juillet 2016, le Conseil municipal avait délibéré et donné son accord pour que la dotation voirie de l'Agglo, suite à la reprise de la compétence par la commune, soit partagée entre une attribution de compensation et un fonds de-concours. Cette délibération avait été prise sans connaissance préalable de la convention d'attribution de ce fonds de concours.*

*Lors du Conseil municipal du 3 novembre 2016, après avoir pris connaissance de cette convention qui s'avérait trop contraignante pour la commune de Rivolet, une nouvelle délibération était prise annulant la délibération du 28 juillet et demandant que la dotation voirie soit versée par l'Agglo à la commune dans sa totalité sous forme d'attribution de compensation.*

*Monsieur le Maire, après avoir sollicité l'Agglo, a obtenu, de façon exceptionnelle, la mise en place d'un fonds de concours d'un montant de 9 885,00 € pour les sommes attribuées à la voirie de 2015, qui n'avaient pas été utilisées. Les fonds de concours s'avèrent être la seule façon de toucher cette somme.*

*Monsieur le Maire propose de délibérer sur cette nouvelle convention d'attribution de fonds de concours pour les dépenses d'investissement en voirie de 2015.*

*Le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité cette nouvelle convention.*

## **3. DÉLIBÉRATION – VILLAGE D'ACCUEIL**

*Monsieur le maire présente la démarche « Village d'accueil ».*

*L'Agglo propose aux communes du territoire d'intégrer un réseau de « villages d'accueil » dont l'objectif est d'installer des porteurs de projets et leur famille dans la commune. Ce réseau met notamment à disposition des communes un site Internet qui présente le territoire et les opportunités d'activité dans le village.*

*Le financement est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais avec des subventions européennes et de l'État à 60 % et un autofinancement des communautés de communes dont l'Agglo.*

*La commune doit par ailleurs constituer un comité d'accueil de bénévoles qui sera le relais pour assurer une veille sur l'offre de la commune (locaux vacants, bâtiments ou terrains disponibles, activités à reprendre...).*

*Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de devenir village d'accueil et d'adhérer à la charte des villages d'accueil afin de faire connaître la commune auprès des diverses personnes et entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.*

#### **4. DÉLIBÉRATION – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL**

*Monsieur le maire propose de constituer des dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil général du Rhône afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de travaux.*

*Ces derniers sont présentés par Monsieur Gilles AUTHIER. Ce sont les mêmes qui ont déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région. Ils concernent la mairie et les salles de réunion, le hangar communal, l'école communale, la salle des fêtes, l'aire de loisirs.*

*La demande devra être faite avant le 21 juillet 2017.*

*Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité ces demandes de subvention auprès du Conseil général du Rhône.*

#### **5. INFORMATIONS DIVERSES**

- Gestion du Personnel : *Le contrat de Madame Natacha RIVIER prend fin le 31 août 2017. Ayant obtenu son concours, elle ne souhaite pas continuer à Rivolet et il faut donc réfléchir à son remplacement.  
Madame Sylviane AULAS rappelle que Madame Natacha RIVIER était employée dans le cadre d'un C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), qu'elle faisait 25 heures hebdomadaires annualisées réparties entre une activité « scolaire » (aide aux enseignants) et une activité « municipale » (garderie du soir, cantine, NAP). C'est pour cette dernière activité que le remplaçant devra en priorité être embauché. La commission ad hoc doit se réunir prochainement pour traiter ce sujet.*
- Appel à projet pour l'école numérique : *Monsieur le maire informe l'assemblée d'un appel à projet de l'État pour l'école numérique. Le montant du projet doit être supérieur à 4 000 € ; il sera subventionné à 50% dans la limite de 7 000 €. Le Conseil municipal est plutôt favorable pour répondre à cet appel pour le renouvellement d'un matériel informatique vieillissant. La réponse doit être faite avant le 30 septembre 2017.*
- Formation aux 1<sup>er</sup> secours : *Monsieur le maire informe l'assemblée que le C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) propose une formation aux 1<sup>er</sup> secours de 7 heures, gratuite pour le personnel communal et de 150 € pour les élus. Elle aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 à Villefranche. Madame Corinne DESIGAUX est intéressée.*

- Syndicat des Collèges - Délibération: la commune de Pommiers n'étant plus concernée par le Syndicat des Collèges de Limas, les autres communes membres de ce syndicat doivent se prononcer sur la sortie de Pommiers. Le Conseil municipal délibère et vote à l'unanimité le retrait de Pommiers du Syndicat.
  
- École : La commune a travaillé à l'organisation des NAP pour l'année scolaire 2017-2018. Il se peut toutefois qu'un décret permette aux écoles de modifier leurs rythmes scolaires et de repasser aux 4 jours hebdomadaires.  
 Une autre inconnue : l'aide de l'État pour les NAP de 50 € par élève soit environ 4000 € pour la commune sera-t-elle maintenue ? Une réunion des maires avec le préfet est prévue à Lyon à ce sujet le 27 juin prochain.  
 Le Conseil municipal décide que la municipalité fasse part au prochain Conseil d'école du 19 juin de son souhait de maintenir le rythme actuel pour l'année 2017-2018 avec cependant une augmentation de la participation financière des parents pour les NAP si l'aide de l'État devait disparaître conduisant à un coût de 1.50€ par NAP (vote : 10 pour, 4 abstentions, 1 contre).  
 Le Conseil décide aussi de proposer au Conseil d'école de se déterminer à ce sujet lors d'une réunion extraordinaire le vendredi 23 juin.
  
- Aire de Loisirs : Madame Nadine BIARD donne le compte rendu de la réunion du 9 juin au sujet de l'aire de loisirs. Une dizaine de parents, une vingtaine d'enfants et Monsieur Boris THOMAS étaient présents. De très nombreuses remarques et propositions ont été émises. Elles seront reprises par la Commission École-Enfance.
  
- Ramassage de la ferraille : Monsieur Emmanuel FELLOTT informe l'assemblée que le ramassage annuel de la ferraille aura lieu le mercredi 12 juillet.
  
- Urbanisme : Monsieur Christian BENOIT informe l'assemblée des différentes demandes d'autorisation d'urbanisme en cours et annonce que la prochaine réunion de la Commission Urbanisme au sujet de la modification du PLU aura lieu le 27 juin prochain.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00*